

CONSULTATION SUR L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU

Compte rendu de la soirée thématique Image de marque, la gouvernance et le modèle d'affaires.

Date : 19 juin 2018 de 19 h à 21 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Introduction

La commission chargée de la consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a convié le grand public à quatre (4) soirées thématiques afin d'entendre leurs attentes et besoins dans le cadre d'un futur plan directeur de développement et d'aménagement du Parc pour les 10 prochaines années. La dernière de ces rencontres portait sur l'image de marque, la gouvernance et le modèle d'affaires.

Les propos recueillis dans ce compte rendu sont extraits des réponses fournies par les participants à l'aide de feuilles de récolte. Lorsque nécessaire, ces réponses ont été sensiblement reformulées pour en favoriser la compréhension. Les réponses répétées plusieurs fois ont été présentées en premier, le cas échéant.

Mot de bienvenue

En ouverture, les organisateurs remercient les participants d'avoir accepté l'invitation de la commission dont elle présente les membres présents. On indique également la présence d'observateurs de la SPJD et de ses partenaires insulaires.

On explique le mandat reçu du comité exécutif de la Ville de Montréal, soit d'accompagner la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2018-2028.

On rappelle également l'indépendance et le rôle de l'OCPM qui mène les consultations publiques qui lui sont confiées avec transparence et ouverture.

On rappelle qu'un compte rendu de cette rencontre sera publié sur le site Internet de l'Office au cours des prochaines semaines et sera basé sur les feuilles de récoltes que les participants seront invités à remplir durant l'activité.

BLOC 1 : Se projeter au parc Jean-Drapeau en 2028

QUESTION

Exercice 1 : Votre vision du Parc

- **En un mot, comment voyez-vous le Parc en 2028 ?**

Réponses :

- Appartenance (x2)
- Calme (x2)
- Diversifié (x2)
- Écologique (x2)
- Emblématique (x2)
- Nature (x2)
- Parc (x2)
- Verdoyant (x2)
- Cohérent
- Excitant
- Grand
- Harmonie
- Humaine
- Ouvert
- Polyvalent
- Tranquillité

Exercice 2 : Remue-méninges sur l'élément phare

- **Quel sera l'élément phare qui fera rayonner le parc Jean-Drapeau en 2028 ?**

Réponses :

- Un parc-nature accessible à tous
- La diversité de la faune et de la flore des îles
- Espace luxuriant, riche de sa biodiversité
- Un site multifonctionnel
- Parc structuré hybride pouvant accueillir les événements et assurer la notion de parc.

- Un lieu de villégiature
- Son caractère public
- Un lieu de ressourcement pour les Montréalais (pas besoin de rayonnement international)
- Son patrimoine de l'Expo 67
- Le Floralies et les canaux de l'île Notre-Dame
- La Place des Nations
- Sa signature hivernale
- Une patinoire sur la piste Gilles-Villeneuve
- Une course électrique
- Son autosuffisance énergétique
- Une gestion transparente
- Un circuit de mobilité active (pour piétons et vélos)
- Une compétition mondiale d'eau vive
- Une biosphère embellie et durable
- Un lieu qui réserve des surprises à découvrir
- Un lieu de détente et de stimulation
- Un lieu "élevant" pour l'humanité : un Centre Amour Montréal terre harmonie
- Un parc paysagé (sans béton et asphalte) cohérent et calme

BLOC 2 : Planifier et gérer le parc en 2028

QUESTION OUVERTE

A. Sur quelles valeurs devrait reposer la gouvernance du Parc ?

RÉPONSES

Table 1 :

- 1. Leadership
- 2. Participation citoyenne
- 3. Transparence
- 4. Consultatif
- 5. Représentativité (géographique, générationnelle, etc.)

Table 2 :

- 1. Transparence

- 2. Consultative. Participation
- 3. Métropolitain

Table 4 :

- 1. Transparence
- 2. Imputabilité
- 3. Préservation et mise en valeur du patrimoine et du bien collectif.
- 4. Développement durable

Table 6 :

- 1. Transparence
- 2. Respect des citoyens et inclusion (y compris la Rive-Sud)
- 3. Respect de la loi - notamment la loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)
- 5. Participation citoyenne
- 6. Moralité - éthique

Table 7 :

- 1. Transparence
- 2. Respect
- 3. Vision verte (renaissance du Parc)
- 4. Intégrité - Éthique
- 5. Fierté

QUESTION OUVERTE

- B. Quel type de gouvernance permettrait de réaliser la vision et les valeurs discutées précédemment ?**

RÉPONSES

- Le Parc devrait être doté d'un statut de parc régional.
- Le Parc devrait également recevoir du financement de la région de la Montérégie qui devrait, conséquemment avoir son mot à dire.
- La SPJD devrait avoir une gouvernance caractérisée par l'ouverture qui permettrait la participation citoyenne lors d'une assemblée générale et inclure des représentants citoyens à son conseil d'administration. Les citoyens devraient pouvoir voter pour élire les membres du CA.
- La SPJD devrait devenir un OBNL et se doter d'une fondation.

- Les procès-verbaux des conseils d'administration de la SPJD devraient être rendus publics.
- Dans ses décisions, la SPJD devrait prendre en compte les externalités négatives (notamment pour chiffrer le coût de la pollution sonore).

C. Quelles actions devraient contenir le futur plan directeur pour incarner la vision et les valeurs identifiées ?

- Valoriser la culture locale (ex. : Espace Lafontaine).
- Revitaliser le patrimoine.
- Intégrer les recommandations du rapport de l'OCPM.
- Obligation de se projeter plus longtemps que 10 ans.
- Faire une étude sérieuse de climat sonore.
- Consultation du public.
- Lancer une initiative de mise en conformité avec la LQE.
- Innover au niveau du contrôle ou de la gestion du bruit au Québec en adoptant les meilleures réglementations.
- Parc appartient aux citoyens.
- Mettre en branle un plan/montage financier structurant et durable.
- Nommer des environnementalistes (qui ont des expertises et compétences) et des personnes de la santé publique à la direction et CA.

BLOC 3 : Se donner les moyens de mettre en œuvre cette vision

Questions :

- D'après les sources de financement actuelles, est-ce que certaines d'entre elles devraient être modifiées : arrêter, diminuer, évaluer, augmenter ?
- Y a-t-il d'autres modèles/sources de financement que vous souhaiteriez mettre en place ?
- Quelle part accorder aux différentes sources de financement ?

Réponses :

- La SPJD devrait miser sur la location de salles et d'espaces (quantités, pas prix).

- La SJD devrait bénéficier des redevances provenant des événements selon les prix du marché (pas de « copinage »). Augmenter le tarif de location d'Evenko. Augmenter les revenus corporatifs - charger plus cher aux locataires corporatifs.
- Augmenter les revenus de la Ville de Montréal.
- Ajouter des revenus provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.
- Ajouter des investissements avec participation de la Ville de MTL, du Québec et du Fédéral.
- Ajouter les revenus provenant de la Communauté métropolitaine. La participation financière de la Rive-Sud
- Revoir les modèles pour les grands événements afin d'augmenter les revenus.
- Baisser le nombre d'événements.
- Diminuer la dépendance aux stationnements
- Diminuer les salaires.
- Création d'un OBNL
- Il faut revoir modèle Parc-Municipale (ex. : CTM + Fondation).

Autres considérations :

- Rendre possibles les dons.
- Miser sur des activités payantes (santé, sportive, environnementale, culturelle pour petit public.
- Il faut surtout voir les sources de coûts :
 - Baisser considérablement les frais marketing et de communication (5,3 M\$ c'est beaucoup trop) et démontre que la SPJD ne jure que par l'évènementiel.
 - Les nouvelles infrastructures amènent de nouveaux coûts : il faut voir comment baisser les coûts (entretien/rénovation) du nouvel amphithéâtre.
 - Incorporer aussi le coût des externalités négatives (pollution sonore) en introduisant des "crédits bruits".
 - L'objectif de rentabilité va à l'encontre de la vocation du parc.
 - Il y a une trop grosse dépendance à l'évènementiel

- Récupérer des sources de financement de la Ronde.
- Voir le financement du Parc comme un équilibre entre 25 M\$ de coûts récurrents annuels et des grands profits à 100 M\$ (comme un grand projet de parc paysagé)
- Utiliser une approche avec appel d'offres pour louer au plus offrant.

Mot de clôture

M. Jean Burton, président de la commission, remercie les organisations présentes pour leur participation.

Il rappelle les prochaines étapes de la consultation et réitère la possibilité de déposer un mémoire ou de présenter son opinion lors des audiences publiques qui débiteront le 26 septembre.

Participants

Bienne Blémur

Roger Laroche

Christian Godin

Simon Cousineau

Christophe Malaterre

Stéphane Guillemette

Claire Croteau

Wom Chal Kim

Denis Côté

Denis Taillefer

François Bastarache

François Bédard

François Carignan

Jean Fuller

Julie Bélanger

Mélanie Mignault

Nyun Jin Chol

Pierre Durette